Sujet : Élections au Conseil de l'IUT - **Pour un IUT fort, humain et positionné sur les enjeux stratégiques d'aujourd'hui et de demain**

Chères et chers collègues,

Merci à ceux qui ont été présents, pour la qualité et la richesse de nos échanges, à notre réunion zoom de ce jour, dans la perspective des élections au conseil de l'IUT.

Le rôle du conseil de l'IUT est rappelé à la fin du message pour faciliter l'accès à cette information. Dans le cadre de ces prérogatives, nous souhaitons porter et soutenir trois axes principaux :

- **Un IUT fort** capable de proposer un large éventail de formations sur le territoire régional et de promouvoir les projets innovants et d'excellence ;

- **Un IUT humain** qui veille à préserver la notion d'ascenseur social tout en se souciant de la charge mentale de l'ensemble de son personnel afin de favoriser le bien-être de chacun, quel que soit son statut ;

- **Un IUT positionné sur les enjeux stratégiques** pour intégrer les bouleversements majeurs de notre société et favoriser les initiatives transverses ainsi que les innovations pédagogiques pour consolider la place forte de l'IUT de Bordeaux au sein de l'Université de Bordeaux.

Vous pouvez également compter sur l'ensemble des collègues de cette liste commune pour échanger directement avec vous.

Nous vous rappelons que le **vote aura lieu par voie électronique entre le mardi 5 décembre à 9h et le jeudi 7 décembre à 17h**. Vous avez reçu à cette fin un mail (Elections Université de Bordeaux) le 20 novembre vous détaillant toute la procédure à suivre.

Plus vous serez nombreux à voter, plus nous pourrons être écoutés et entendus.

Bien cordialement

Pour un IUT fort, humain et positionné sur les enjeux stratégiques d'aujourd'hui et de demain

Collège A

Jérôme CIESLAK, PU, section 61 (Automatique), Site Bordeaux-Gradignan
Elizabeth GARDERE, PU, section 71 (Sciences de l'Information et de la Communication), Site Bordeaux-Bastide
Olivier PREVOT, PU, section 70 (Sciences de l'éducation et de la formation), Site Périgueux

Collège B

Jérôme BONCLER, MCF, section 06 (Sciences de gestion), Site Bordeaux-Bastide
Patricia BALLESTRA, MCF, section 64 (Biochimie et biologie moléculaire), Site Périgueux

Jean-Christophe MINDEGUIA, MCF, section 60 (Mécanique, génie mécanique, génie civil), Site Bordeaux-Gradignan
Mariana VLAD, section 06, MCF, (Sciences de gestion), Site Bordeaux-Bastide
Aurélien TRIVELLA, section 31, MCF, (Chimie théorique, physique analytique), Site Périgueux

***** Rôle du conseil de l'IUT *****

Selon l'article 4 des statuts, le conseil d'IUT « *est compétent pour délibérer sur toutes les questions intéressant la politique générale, la gestion, l'animation, le fonctionnement et le développement de l'IUT ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour lui permettre d'assurer ses missions assignées par le code de l'éducation.*

Plus précisément, le conseil :

- *élit le président et le vice-président du conseil ;*
- *élit le directeur de l'IUT ;*
- *adopte les statuts de l'IUT et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'Université de Bordeaux ;*
- *adopte le règlement intérieur de l'IUT;*
- *adopte le contrat d'objectifs et de moyens et le projet d'orientation de l'IUT ;*
- *donne son avis sur la capacité d'accueil de chaque département sur proposition du directeur, dans le cadre de la carte universitaire et de la politique contractuelle fixées par le président de l'université ;*
- *discute et vote le budget et la répartition des crédits et autres moyens mis à la disposition de l'IUT pour le fonctionnement général, entre les divers sites, les divers départements et les différents services. Il examine les demandes de subvention et d'adhésion aux organismes extérieurs ;*
- *analyse et vote le compte de gestion ;*
- *donne son avis sur les projets, conventions ou contrats entre l'Institut et d'autres organismes publics ou privés, notamment à l'international et qui lui sont soumis par le directeur ;*
- *approuve les modifications proposées par les conseils de départements concernant l'offre de formation et notamment la création ou la suppression de cursus (LPRO, DU, formations professionnalisantes, années spéciales...) ;*
- *donne son avis sur les créations, modifications, et suppressions de départements ;*
- *donne son avis sur les programmes de formation : il s'assure de l'application des programmes fixés réglementairement, et définit et propose les programmes des formations qui sont propres à l'IUT ;*
- *examine et valide les modalités de contrôle continu et régulier des connaissances des différentes formations dispensées à l'IUT après avis du chef de département concerné; elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire ;*
- *fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau ;*

- *émet un avis sur les propositions de nomination des chefs de département après avis des conseils de département ;*
- *donne son avis sur le recrutement des personnels ;*
- *examine et valide la politique de recrutement des usagers de l'IUT ;*
- *désigne les membres représentant l'IUT dans les organismes extérieurs ;*
- *veille à ce que les règlements intérieurs des départements et des espaces dédiés à la recherche et au transfert de technologie soient compatibles avec les présents statuts.*

Lorsqu'il est consulté sur les recrutements du personnel enseignant, le conseil de l'IUT siège en formation restreinte aux personnels enseignants selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Il est présidé par le directeur ou son représentant ».